



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Le 16 avril 2019,

Madame le Directeur de la Famille,

Notre syndicat souhaite vous alerter sur les conditions de travail des agents de l'EAJE l'Arbre Bleu.

Nous tenons à vous interpeller sur l'organisation des réunions au sein de cette structure. Il y a deux mois, les diverses réunions s'organisaient le soir après 18h30. Nous avons alors contacté Monsieur Vassaux, qui avait fait le nécessaire pour que la décision du maire, dans son courrier du 19 novembre 2018, soit respectée.

Cependant, nous avons été informés que ces réunions s'organisaient désormais sur le temps de pause méridienne. Les agents sont réunis une fois par semaine en salle de réunion et des plateaux repas leurs sont servis.

Cette organisation génère des heures supplémentaires, alors même que les agents rencontrent des difficultés pour poser leurs heures de récupération.

Les agents nous ont fait remonter la difficulté qu'ils rencontraient à être acteur de la réunion et à prendre des notes tout en déjeunant.

De plus, ils se plaignent de ne plus avoir de réelle coupure, ce qui est indispensable lorsque l'on travail auprès d'enfants.

Lors de notre rencontre, nous avons échangé sur le fait que certaines structures avaient mis en place une organisation qui ne perturbait pas le bon fonctionnement de l'établissement et qui ne mettait pas les agents en difficulté. Il nous semble nécessaire d'uniformiser et de pérenniser ces organisations à l'ensemble des structures.

D'autre part, la directrice impose aux agents un temps de déshabillage le soir de 5 min seulement, en leur expliquant que cela est largement suffisant.

Vous n'êtes pas sans savoir que les agents bénéficient de deux fois 10 minutes par jour pour les temps d'habillage et de déshabillage.

Là encore, comme nous l'avions évoqué lors de notre rencontre, il est indispensable, dans un souci d'équité pour les agents, que les pratiques soient les mêmes pour tous.

Aussi, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'accord cadre ARTT, le règlement d'application et la note, du 14 décembre 2012 (pièce jointe) soient respectés.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses

P/ Le Syndicat CGT
NICE METROPOLE COTE D'AZUR


Sandy VOREDINI
Responsable de la Section Petite Enfance